

CAMPAGNE DE BOURSES LYCEE 2020-2021

Cette année, la campagne de bourse de lycée se déroule pendant deux périodes distinctes :

- une première période jusqu'au **6 juillet 2021** .

La demande de bourse de lycée se fait via internet dans Scolarité Services :

https://teleservices.ac-martinique.fr/login/ct_logon_vk.jsp?CT_ORIG_URL=https://teleservices.ac-martinique.fr

Elle permet au représentant légal d'un élève :

- De faire une demande de bourse pour un enfant scolarisé au collège
- De fournir directement les données fiscales nécessaires à l'instruction de la demande sans joindre de pièces justificatives
- de mettre à jour la fiche de renseignements administrative, pour l'élève et lui-même
- De télécharger et/ou d'imprimer un accusé de réception de la demande de bourse
- De suivre l'avancement de son dossier.

Nouveauté : *Le parcours du téléservice bourse de lycée ne comprend qu'une étape permettant au demandeur de saisir son numéro fiscal, les nom/prénom et numéro fiscal de son concubin éventuel.*

En cas de difficultés, une demande papier peut être faite et déposée au collège ou envoyée par mail à : intendance.9720514b@ac-martinique.fr

Le formulaire de demande de bourse nationale de lycée est téléchargeable sur le site : <https://www.education.gouv.fr/les-aides-financieres-au-lycee-7511>

- Le formulaire est proposé au format PDF "remplissable". Les familles peuvent le remplir et le transmettre à l'établissement par mail ou déposé au collège.
- Joindre soit l'avis de situation déclarative 2021 (impôts sur les revenus de l'année 2020) soit la déclaration automatique des revenus de 2020 ainsi qu'une attestation récente de la CAF.

La signature manuscrite du formulaire de demande de bourse n'est pas exigée.

- Une seconde période débutera le **2 septembre** et se terminera le **21 octobre 2021** :

La demande de bourse s'effectuera en ligne durant cette deuxième période ou au format papier (notamment pour les situations particulières).

Pour toute informations concernant les « aides financières au lycée » voir le site « education.gouv.fr » adresse :

<https://www.education.gouv.fr/les-aides-financieres-au-lycee-7511>